



Sortie d'automne samedi 12 septembre 2026

organisée par le DS Club Révolution 55 et ouverte à tous

Balade jusqu'au musée vivant du chemin de fer (AJECTA)



La locomotive 130 B 476 construite en 1883 par les ateliers d'Épernay, en présentation statique sous la rotonde. Elle a effectué son dernier trajet voyageur le 10 oct. 1970, après avoir parcouru 1 250 000 km

Après le traditionnel accueil café ou thé avec croissant au local du club (12 rue Petite, 77141 Vaudoy-en-Brie) à partir de 9 h 30, le parcours matinal nous conduira à Vulaines-sur-Seine pour déjeuner dans un restaurant réputé au bord de la Seine. Nous nous rendrons ensuite à Longueville, sur le site de l'AJECTA (environ 100 km au total).

Fondée en 1968 par des passionnés de matériels roulants ferroviaires, cette association assure la préservation du patrimoine ferroviaire français, dont elle expose

diverses pièces restaurées. Elle fait aussi circuler des trains à vapeur sur le réseau ferré national et contribue au tournage de nombreux films.

Le club avait déjà visité ses installations en 2012 ; de nombreuses évolutions et nouveautés justifient que nous retournions les redécouvrir et soutenir cette association !

Nous bénéficierons d'une visite guidée détaillée, portant sur les machines et les installations, dont la splendide et rarissime rotonde ferroviaire ! Fin de la sortie vers 17 h 30.

Tarif (comprenant : collation d'accueil, déjeuner, visite guidée et pot de fin de sortie) :

- 55 € par personne (adhérent du club ; l'adhésion est valable pour un "binôme")
- 60 € par personne (non adhérent du club)

**Coupon-réponse à renseigner et renvoyer avant le 01/09/2026 (réception au club) à :
DS Club Révolution 55, 12 rue Petite, 77141 Vaudoy-en-Brie**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél portable : Mél :

Véhicule (marque, modèle, année) :

Participera à la sortie d'automne organisée à l'AJECTA par le DS Club Révolution 55, le 12 septembre 2026.

Options du menu

Apéritif : Kir : **ou** Cocktail sans alcool :

Entrée : Salade de melon, magret fumé et jambon de pays sorbet melon :

ou : Crème brûlée au saumon et tranche de saumon, salade verte :

Plat : Filet de bar sauce aux herbes :

ou : Suprême de pintade sauce poivre thym :

Dessert : Feuillantine au chocolat, glace vanille :

ou : Coupe de sorbets & ses fruits de saison :

Café

Nombre de participants adhérents du club : x 55 € =

Nombre de participants non adhérents du club : x 60 € =

Total =

Règlement par : Chèque à l'ordre de "DS Club Révolution 55"

Virement sur le compte du club (IBAN : FR76 1010 7003 7400 6127 0113 121)

Date :

Signature :

TSVP →

REGLEMENT ET CONSIGNES DE SECURITE - SORTIE D'AUTOMNE 12 SEPTEMBRE 2026

ART. 1 - DESIGNATION DE LA MANIFESTATION

La sortie est une manifestation regroupant des véhicules automobiles anciens contemporains de la Citroën DS, ainsi que des véhicules à caractère exceptionnel ou rare jusqu'en 1990.

ART. 2 - ORGANISATEUR

L'organisateur est l'association DS Club Révolution 55, association loi 1901 dont le siège est : 12 rue Petite - 77141 Vaudoy-en-Brie. Les participants déclarent accepter le présent règlement du simple fait de leur inscription.

ART. 3 - VEHICULES ADMIS

Le DS Club Révolution 55 se réserve le droit de refuser tout véhicule qu'il jugerait dangereux ou ne correspondant pas aux critères du présent règlement. Toute voiture sans documents légaux (carte grise, contrôle technique, assurance) sera refusée. Cette décision sera sans appel.

ART. 4 - ENGAGEMENT

A chaque véhicule engagé doit correspondre un bulletin d'inscription. Tout changement de véhicule doit être signalé avant le départ à l'organisation, laquelle se réserve le droit de refuser ce changement si le nouveau véhicule ne correspond pas aux critères du règlement. Les bulletins d'inscription doivent être retournés avec le règlement correspondant (chèque à l'ordre du "DS Club Révolution 55" ou virement), **avant le 1^{er} septembre 2026 (date de réception au club)** ; chaque inscription reçue fera l'objet d'un accusé de réception envoyé par courriel de la part de l'organisation. Tout désistement après cette date ne pourra pas être remboursé.

ART. 5 - PUBLICITE COMMUNICATION

Aucune publicité, communication, etc. ne pourra se faire sans l'accord au préalable de l'organisateur. Les équipages acceptent toute photographie, film, enregistrement vocal par l'organisateur ou tout organisme accrédité dans le cadre de cette manifestation. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, de celle de leur voiture et de leur voix par le DS Club Révolution 55 sur tous supports papiers, numérique, vidéo, etc., sans limitation de durée.

ART. 6 - OBLIGATIONS GENERALES

Dans le cadre de cette manifestation, les équipages devront se conformer au code de la route, aux arrêtés municipaux des différentes villes traversées, aux prescriptions du présent règlement. Un contrôle des papiers du véhicule engagé ainsi que du permis de conduire, pourra être effectué avant le départ, dans la bonne humeur.

ART. 7 - RECLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, de la bonne humeur et de la courtoisie, chacun s'engage à adhérer au présent règlement et accepte en conséquence les décisions de l'organisateur.

ART. 8 - REGLEMENTATION ET ASSURANCES

Tout véhicule devra être couvert par une assurance en cours de validité, posséder un certificat d'immatriculation ou titre de circulation, avoir un contrôle technique valide ou l'équivalent pour les véhicules étrangers. Les conducteurs devront s'assurer de la validité de leur permis de conduire avec le véhicule présenté. Chaque participant déclare faire son affaire de toute panne ou avarie survenant sur le véhicule qu'il a engagé durant cette manifestation.

La responsabilité du DS Club Révolution 55 ne saurait être engagée d'aucune sorte pour les dommages que les participants pourraient occasionner ou subir au cours de cette rencontre.